

attend de toutes les puissances qui ont apposé leur signature à ce traité ou qui y ont adhéré, qu'elles suivent la même politique.

Londres, 30 novembre.
Le *Morning Post* dit : Les négociations de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre avec la Russie ont été interrompues parce qu'un seul pas de plus en avant devait amener ou des concessions ou la guerre. Reprendre ces négociations, ce serait aller au devant d'une humiliation générale ou de la guerre. Il en serait de même pour les questions de la Vénétie et du Danemark. Un congrès augmenterait ainsi les dangers de l'Europe.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Un récent arrêté de la première Chambre de la cour impériale de Paris a résolu une question d'un grand intérêt pour tous les propriétaires de terres traversées souvent pour les besoins de la petite culture, par des chemins dont l'origine est inconcuse et qui existent en fait sans qu'on puisse les justifier en droit.

Il a été décidé que les chemins qui traversent des propriétés privées, et ne servent pas de village ou d'habitation à habitation, ne sont que des chemins ruraux ou d'exploitation que le propriétaire avait droit de supprimer ; que la commune qui en jouissait depuis un temps immémorial ne pouvait s'en prétendre propriétaire, quand même le maire les aurait depuis plus de trente ans classés parmi les chemins ruraux de la commune, et qu'un arrêté du préfet les y aurait maintenus, sous la même désignation.

Il est question d'un projet de loi ayant pour objet d'étendre aux notaires, greffiers et autres officiers ministériels frappés de destitution, le bénéfice de la loi du 3 juillet 1852 sur la réhabilitation. Ils pourraient ainsi être relevés des déchéances et incapacités civiles et politiques qui sont la conséquence de cette pénalité.

Si nous sommes bien informé, dit la France, le Conseil-d'Etat serait saisi d'un projet de loi tendant à modifier considérablement le système des droits d'enregistrement. Ce projet répercuterait, dit-on, au passage du discours impérial du 5 novembre, où il est annoncé que le gouvernement s'occupe d'une plus équitable répartition de cette nature d'impôt.

Le projet dont nous parlons déduirait, en effet, de la valeur des biens transmis à titre de succession le montant des créances hypothécaires, et ne ferait porter le droit de mutation que sur la valeur nette.

Les innovations importantes du nouveau projet consisteraient essentiellement dans la substitution d'un droit gradué et proportionnel aux droits fixes qui sont perçus aujourd'hui dans la plupart des cas.

Il tenterait d'empêcher les fausses déclarations qui enlèvent au fisc des sommes importantes, par des pénalités sévères, et notamment il refuserait toute action en justice au vendeur et à l'acheteur pour le paiement de ce qui aurait été stipulé en sus du prix porté dans l'acte. Les assurances de toute nature seraient soumises à une taxe annuelle et obligatoire, à titre de droit d'enregistrement.

Le système du nouveau projet permet de supprimer le double décime, dont l'application, on le sait, ne devait être d'ailleurs que temporaire.

Il ne paraît pas que ces diverses modifications doivent accroître notablement le produit des droits d'enregistrement actuels, qu'elles atténuent au contraire dans plusieurs perceptions importantes ; mais elles en changent l'assiette et ont pour objet d'assurer au Trésor, par la sincérité des évaluations et des déclarations, le recouvrement intégral de tout ce qui peut lui être dû.

La saison d'hiver est commencée ; avec elle arrivent les fêtes et les concerts. Celui de M. Lepers a été l'heureux début de cette saison. Le public, cette fois, s'était rendu à l'attrait d'un riche programme.

On nous annonce un nouveau concert que donnera un de nos concitoyens, M. Delespaul.

Nous espérons que le public roubaisien fera mentir le proverbe qui dit que : *l'on n'est jamais roi dans son pays.*

Tous ceux qui assistaient au premier concert viendront certainement encourager par leur présence ce début d'un concitoyen, d'un enfant de Roubaix, que son talent place au rang des meilleurs pianistes de notre département.

Nous ne pouvons encore fixer le programme. On parle cependant d'artistes sérieux. La partie vocale, outre deux amateurs très capables connus et estimés de notre public, aura un ténor remarquable, M. Dupuis (premier prix du Conservatoire) dont le concours est assuré.

Il est question aussi d'un instrumentiste en grande réputation.

Nous donnerons le programme dès qu'il sera arrêté.

Le nommé Achille Dujardin vient d'être arrêté comme prévenu d'un vol de deux pièces de tissus commis au préjudice de M. Delambre-Longuépée.

Voici quelles sont les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme) pour le mois de décembre 1863 dans lequel nous allons entrer :

« Le mois de décembre est à redouter, ainsi que le commencement de janvier 1864.
» Du 1^{er} au 20 décembre, il tombera de grandes quantités d'eau sous forme de neige ou de pluie. On doit s'attendre à de violents ouragans, particulièrement du 1^{er} au 9 ; plus particulièrement encore vers le 5 ou le 6.
» De nouvelles bourrasques et de nouvelles chutes d'eau arriveront vers la fin de décembre.
» S'il tombait plus de pluie que de neige, les rivières éprouveraient une crue très considérable, non-seulement dans le midi, mais encore au centre et au nord de la France.
» Je tiens pour certain que les phénomènes lunaires de la fin de l'année amèneront ou d'énormes quantités de neige, ou des inondations.
» La science que je crée n'est pas encore assez avancée pour me permettre de préjuger avec certitude si les chutes d'eau se produiront sous forme de pluie ou de neige. Si elles se produisaient sous forme de pluie, des sinistres seraient inévitables ; ils se succéderaient à peu près dans l'ordre que voici : du 1^{er} au 10 décembre, débordement des torrents ; du 10 au 20, débordement des rivières ; au plus tard, du 28 décembre au 5 janvier, débordement des fleuves, notamment du Rhône et peut-être de la Seine ; crue nouvelle des rivières et des fleuves qui auraient déjà débordé. »

« Espérons que les nuages nous enverront de la neige et que les sinistres se réduiront à quelques avalanches dans les montagnes. »

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 2 décembre, à 8 h. du soir.

ÉTUDE DU MAGNÉTISME TERRESTRE.

Précautions à prendre dans les observations magnétiques. — Influence du fer des vaisseaux sur l'aiguille aimantée : Méthode de M. Barlow. — Description et usage de la plaque de correction. — Influence du fer des vaisseaux sur la marche du chronomètre. — Boussole de déclinaison. — Méthode de retournement.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 29 novembre 1863.

Sommes versées par 66 déposants, dont 18 nouveaux. fr. 11,240
20 demandes en remboursement. 7,109 75

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 30 le 1^{er} hausse baisse
3 % ancien. 66.65 66.85 > 20 >>
1/2 au compt. 94.40 94.30 > > 10

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 30 novembre 1863.

Une brochure intitulée : *Napoléon III et le Congrès*, vient de paraître. Elle conclut, des difficultés insurmontables que présente l'arrangement amiable des questions pendantes en Europe, à une guerre inévitable, pour le printemps.

Le *Moniteur* de ce jour, déclare que le gouvernement est complètement étranger à la publication de cette brochure.

Ce matin, l'Empereur a présidé le conseil des ministres. Après ce conseil, Sa Majesté a reçu le nonce du Saint-Siège qui a eu l'honneur de lui remettre la réponse de S. S. Pie IX. Plusieurs ambassadeurs et ministres, M. le comte de Budge pour la Russie, M. Istaritz pour l'Espagne, le général Schlezler pour le Danemark, ont également été admis à présenter à Sa Majesté les lettres d'acceptation de leurs souverains pour le Congrès.

C'est aujourd'hui, dit-on, qu'a dû avoir lieu la publication du rapport de M. Fould sur la situation financière.

Le refus opposé par l'Angleterre à la proposition de Congrès faite par l'Empereur Napoléon III, démontre une fois encore ce que l'on peut attendre de notre excellente alliée.

A la nouvelle preuve de loyauté donnée par la France ; à une dernière proposition faite dans le but d'assurer la paix du monde, les ministres de la Grande-Bretagne répondent immédiatement par un refus.

Le *Constitutionnel* disait avec raison que « l'Angleterre », en répondant par un refus, donnerait alors trop de crédit à l'opinion depuis si longtemps répandue, que les troubles du continent ne lui déplaisent pas, et qu'au lieu de les apaiser, son intérêt est de les entretenir et de les fomenter au besoin. Elle donnerait raison à ceux qui prétendent que sa grandeur et ses prospérités sont fondées sur les malheurs et sur la ruine des autres nations.

Où, « la grandeur et la prospérité de l'Angleterre sont fondées sur la ruine des autres nations. »

C'est là une triste et incontestable vérité ; il suffit d'ouvrir l'histoire pour en acquiescer à chaque page les preuves multiples.

Ne devons-nous pas être bien fiers de cette Angleterre, notre alliée et notre éternelle ennemie ?

Depuis longtemps déjà, on ne parlait plus du fameux million de fusils demandé par Garibaldi aux peuples courbés sous le sceptre des rois.

Quelques esprits irrévérencieux, comme il s'en rencontre trop, hélas ! s'étaient permis de rire aux dépens du malheureux vaincu d'Aspromonte.

On croyait la grande idée garibaldienne renvoyée aux calendes grecques, mais les idées du héros italien ne sont pas de celles qui avortent.

Rome ou la mort ! a dit le grand homme

Et Rome a eu l'audace de ne pas trembler ; elle attend avec calme, sous la protection du drapeau de la France, l'arrivée du million d'hommes... armes du million de fusils !

La lettre adressée par Garibaldi à son ami Victor Hugo, est datée du mois d'août et ce n'est qu'en novembre que ledit Victor Hugo répond à son Garibaldi en lui envoyant avec sa souscription la promesse d'élever la voix... à la première occasion.

Au million de fusils demandés, Victor Hugo, avec une sagacité remarquable, fait observer à Garibaldi qu'il lui faut aussi... et surtout, le million de bras ; (pour porter ces fusils, probablement), il ajoute même avec une générosité qui fait son éloge, un million de cœurs, plus, un million d'âmes !...

Voilà bien des millions... de sottises.

Four toute la correspondance : J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

COTONS.

On écrit de Smyrne que les mesures administratives prises par la Porte ottomane à l'égard de la culture et du commerce de cotons, auraient doublé le produit de cette marchandise sans les ravages causés par les sauterelles. La commission chargée d'étendre la culture du coton a pris toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder désormais ces importants produits de semblables ravages.

On évalue à quatre millions de livres sterling (100,000,000 fr.) le coton transporté de l'intérieur de l'Asie à Smyrne. Quant à l'exportation de ce produit de l'Asie et de la Turquie d'Europe, elle atteint la valeur de neuf millions de livres sterling (225,000,000 fr.). Depuis une quinzaine d'années, l'exportation annuelle de Smyrne était évaluée à deux millions et demi ; aujourd'hui elle est estimée à dix-huit millions de livres sterling (450,000,000 francs). Comme on le voit, le commerce de cette ville prend de jour en jour une extension plus considérable.

(International).

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Progrès* de Lyon :

Le procès entre le tuteur de la femme Favre et la succession Crepin est fixé au rôle des vendredis de la première chambre de la Cour Impériale. Il n'y a pas de probabilité qu'il puisse venir utilement à l'audience du 4 décembre, mais selon toute apparence, il pourra être plaide à celle du vendredi suivant, c'est-à-dire du 11.

M. Centon est chargé des intérêts des héritiers Crepin. Nous ne connaissons pas encore le nom de l'avocat qui doit soutenir l'appel au nom du tuteur de la femme Favre.

Nos lecteurs se rappellent qu'il s'agit dans ce procès de savoir si, par suite de la condamnation prononcée contre elle par la cour d'assises du Rhône, pour tentative de meurtre sur la personne du testateur, la femme Favre doit être déclarée indigne et comme telle restituer les fruits perçus depuis l'ouverture du testament jusqu'à sa condamnation, ou si elle n'est frappée que d'une incapacité, lui ayant permis de faire siens les revenus perçus durant le temps de sa jouissance et même d'aliéner les biens composant la succession.

Des intérêts d'une importance assez majeure, outre la curiosité qu'il suscite se rattachent à ce procès.

S'il faut en croire M. Plonquet et une brochure qu'il vient de publier à Ay-Champagne, un trésor souterrain existerait sous le sol de la Champagne. Il ne s'agit de rien

moins que d'un riche gisement de truffes découvert dans la montagne de Reims.

Le sol, au tiers de ces montagnes, dit l'auteur champenois, n'est composé que de calcaires siliceux, mêlés à une si petite quantité de terres végétales dans certains endroits, que les arbres qui y croissent sont tout rabougris. Eh bien ! c'est là que l'on a trouvé jusqu'aujourd'hui dans notre département, les plus belles truffes, les mieux faites, celles qui par leur goût, leur nuance veinée et marbrée, noire ou blanche, se rapprochaient le plus de celles du Périgord.

Actuellement on extrait chaque année de la montagne de Reims, 40 ou 50 kilogrammes de truffes qui se vendent au minimum de 13 fr. le kilogramme, ce qui procure en un mois un bénéfice de 400 à 500 francs aux truffiers.

Jusqu'à ce jour, il n'était pas permis de rechercher les truffes dans la forêt de l'Etat. Grâce à la complaisance de M. Decaisne, inspecteur des eaux et forêts à Epernay, on pourra désormais explorer cette partie de la forêt, qui est une des plus considérables, et doubler, tripler même la richesse de la récolte.

— Nous lisons dans le *Courrier de l'Eure* :

« Le tribunal d'Evreux vient de fournir un exemple d'administration de la justice que l'on peut dire instantané. Dans la matinée de mardi, deux jeunes fiancés se présentaient pour contracter mariage devant le maire de Claville ; l'officier municipal allait les déclarer unis devant la loi, lorsque le secrétaire de la mairie s'aperçut que, sur son acte de naissance, la future est indiquée comme de sexe masculin. Grand desarroi parmi les gens de la noce, affreux moment d'arrêt parmi les personnes pressées à la préparation du festin. Comment sortir d'un pareil embarras ? »

Heureusement que M. le maire de Claville eut la bonne idée de partir sur-le-champ et de courir en toute hâte à Evreux consulter M. le procureur impérial. Il apporta au parquet que précisément la première Chambre du tribunal tenait son audience, et que, vu la gravité des circonstances et l'inconvénient majeur d'un délai, il était possible de présenter requête à l'instant et d'obtenir séance tenante la rectification de l'acte de naissance si fâcheusement erroné. Ce qui fut fait.

Le tribunal a ordonné que le jugement de rectification serait exécutoire sur la minute, vu l'urgence. Les parties intéressées ont donc pu s'en retourner dans l'après-midi avec un acte en règle ; elles en ont été quittes pour quelques heures d'anxiété et de retard dans la cérémonie et probablement aussi pour un dîner dont le rôti doit avoir un peu brûlé. »

Nous apprenons, dit le *Messager du Midi*, que Maurice Roux, victime d'une nouvelle tentative criminelle, va beaucoup mieux, et que son état, qui avait inspiré pendant quelques heures des craintes sérieuses, s'est amélioré. Le coup qu'il a reçu a été porté avec un instrument contondant et le crâne a été en partie brisé. Tombé violemment comme nous l'avons dit, sur la face, il a reçu de fortes contusions au front et sur la joue gauche. La justice poursuit avec zèle ses investigations. Espérons qu'elle parviendra à découvrir le coupable de cet assassinat.

Un malheureux accident avait signalé un des steeple-chase de Craon. Castor, en se dérobant devant un obstacle, avait renversé l'un des spectateurs et lui avait fait des blessures tellement graves qu'elles ont occasionné la mort.

M. le comte de Cossette, qui montait Castor, ayant eu une étrivière cassée, s'était trouvé dans l'impossibilité d'arrêter son cheval assez à temps pour éviter ce funeste choc, et cause innocente de cet incident, il a dû comparaître devant le tribunal de Château-Gontier, sous la prévention d'homicide par imprudence. Le tribunal, appréciant les circonstan-

— Si ? Cela résulte clairement de ce qu'elle m'écrivit.

Et la baronne tira de sa poche le billet qu'elle venait de recevoir.

— Laisse-moi voir, laisse-moi le lire moi-même, s'écria Richard, et il parcourut les lignes suivantes :

Chère tante,

« Le chambellan de Brude est arrivé ici hier soir, et il désire faire aujourd'hui sa visite à Latorp. Mon père l'accompagnera. Comment vous portez-vous tous ? L'agriculture donne par trop d'occupation à Richard ; salue-le de ma part, petite tante. Ici, à Rinholm, on s'ennuie plus encore que de coutume. »

Isabelle.

Plus encore que de coutume ! répéta Richard d'un air un peu piqué.

— Mon cher Richard, ne sois pas injuste. Elle ne pouvait pas s'exprimer autrement, n'est-ce pas ? Mais je vois que tu l'impatientes. Pense plutôt un peu au commencement du billet ! Pourquoi, à ton avis, M. de Brude vient-il ici ? Ne crois-tu pas que je ferais bien de dire un mot à Virginie ?

— Non ! Le mieux, dans ces sortes d'affaires, est que chacun prenne conseil de soi-même.

— Il n'est certes pas question de contrainte ; mais c'est pourtant un parti désirable.

— Dieu sait ce qui est désirable ! Laisse à Virginie sa propre volonté ; ne fais pas de projets ! Voila mon avis.

Et la bonne mère ne fit pas de projets. Elle se contenta de dire :

Virginie, habille-toi ! Le chambellan

est arrivé à Rinholm, et il viendra ici avec ton oncle cette après-midi.

« A cinq heures, la voiture du colonel s'arrêta au pied de l'escalier, fraîchement semé de branches de sapin. Le lieutenant reçut ces messieurs et il montra, en cette circonstance, un empire sur soi-même et une présence d'esprit qui eussent fait honneur à un homme du monde consommé. Néanmoins, le colonel ne retrouva dans l'extérieur de son neveu qu'un pâle reflet de ses manières, ordinairement si gaies et si aimables. »

« J'espère que tu n'as pas été malade, Richard ? lui dit-il. »

— Non, Dieu merci, mon oncle ; mais les occupations sont si pressantes ! Je tiens à avoir fait quelque chose d'ici au retour de mon père. »

Après le café, on descendit au jardin. Le chambellan en trouva la situation et l'arrangement parfaits ; mais on ne remarqua point qu'il cherchât l'occasion d'un entretien particulier avec Virginie, quoiqu'il s'occupât beaucoup d'elle ; et le colonel allait croire qu'il s'était encore trompé, lorsque, à sa grande joie, M. de Brude demanda à la baronne Ebba la permission de lui faire une visite d'adieu le lendemain matin.

« Tout va très-bien ! dit le colonel à sa femme en rentrant. Demain je le prie, naturellement, d'aller seul à Latorp. »

Le lendemain arriva, et avec lui le chambellan.

La femme du major était seule ; elle introduisit M. de Brude au salon où elle eut le bonheur d'entendre sa demande formelle de la main de Virginie. Il s'excusa de la précipitation un peu inconvenante de sa démarche, en alléguant les circonstances urgentes qui le rappelaient à

Stockholm ; il parla, en outre, de la profonde impression que M^{lle} Virginie avait faite sur son cœur, et il ajouta quelques mots sur sa fortune et sa position avantageuse.

La baronne exprima le regret que son mari fût absent ; mais elle ne doutait pas, poursuivit-elle, que, si Virginie acceptait, le major ne donnât son consentement, pour le bonheur de sa fille. Puis elle prévint M. de Brude que Virginie était au jardin, et elle lui proposa d'aller l'y rejoindre.

Notre prétendant, qui ne manquait pas d'une bonne dose de présomption, descendit d'un pas léger pour aller à la recherche de sa future fiancée. Il la trouva bientôt, et il entra en matière sur le champ avec une élocution des plus faciles. Il tint un discours que Virginie ne put jamais oublier, tant il était brillant aussi bien par l'exorde que par l'exposition et la péroraison. Néanmoins le chambellan eut la surprise, tout à fait inattendue, d'entendre la petite demoiselle campagnarde déclarer, d'une manière aussi positive que pleine d'amabilité, qu'elle ne pouvait combler ses espérances.

Dans la conversation qui suivit, le chambellan et la baronne elle-même hasardèrent quelques mots d'un délai à lui accorder pour la réflexion ; mais Virginie déclara franchement que sa résolution était irrévocable.

« Ma petite Virginie, lui dit ensuite sa mère en particulier, tu agis avec trop de précipitation ! Tu ne comprends pas ce que tu rejettes, et ton cœur étant libre... Mais, que vois-tu, au nom du Ciel ? Tu rougis, tu détournes la tête ! Petite Virginie, c'est impossible ! Dans tout le cercle de nos connaissances, je ne vois pas un

homme qui ait pu t'inspirer de l'inclination.

— Non, assurément non, maman ; mais pourquoi donc accepterais-je le premier qui se présente ? Parce que je suis pauvre, peut-être ; mais alors j'aime mieux ne pas me marier.

— Comme tu voudras mon enfant ! »

La baronne aimait trop sa Virginie pour peser sur elle dans le but de la faire changer de détermination. Le chambellan se retira donc avec un refus.

Dependant, il serait difficile de décider qui fut le plus contrarié de ce résultat : le prétendant, ou le colonel qui avait constamment un malheur si déclaré dans ses plans les mieux conçus. Il suffisait de voir la mine du chambellan, à son retour à Rinholm, pour deviner ce qui venait d'avoir lieu, et naturellement, entre deux personnes d'un tact aussi délicat que M. de Vallis et son hôte, il ne pouvait pas être autrement question de cette déconvenue.

Après le départ de M. de Brude, qui n'avait plus de raison de tarder davantage à poursuivre son voyage urgent, le colonel, tremblant d'une fureur concentrée, s'écria, avec accompagnement d'un geste des plus expressifs :

« Eh bien, tout ce qu'on a gagné à cela, c'est de pouvoir dire qu'elle a eu un prétendant. Mais Latorp devient un aussi bel hôpital de fous que Rinholm ! Maintenant je n'ai plus qu'à attendre de nouveaux coups ! »

Et le coup le plus terrible arriva. Il était environ huit heures du soir. Klas Malchus venait de se réunir au reste de la famille, afin de passer la soirée avec les siens la veille de son départ, et de ramener, si possible, les esprits à des dis-

positions meilleures et plus calmes. Déjà il avait eu avec Marie une entrevue d'adieu, et ils étaient convenus que la dernière aurait lieu, non loin de l'église, le lendemain, au lever du soleil. Il était ému et attendri, et il éprouvait le besoin de regards conciliants, de paroles cordiales.

Le colonel, assis dans un coin du sofa, était en ce point plus sombre. La baronne couvait les derniers points à la vaïse de son fils, et Isabelle, plus pâle qu'à l'ordinaire, se tenait debout près de la fenêtre.

Un épais nuage obscurcissait le ciel de la famille.

« Voila Richard ! » dit le baron Klas, tout heureux de revoir son ami, qui, espérait-il, rendrait la soirée plus agréable ; le lieutenant ne pouvait au moins venir plus à propos.

Un léger tremblement agita la main qu'Isabelle appuyait sur une table.

« Chère Isabelle, dit tout bas Klas Malchus, rends-le gai. »

M^{me} EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)

SERVICE DES POSTES.

Le public est prévenu de nouveau que les réclamations de toute nature qui intéressent le service des postes, doivent être adressées soit à M. le directeur général à Paris, soit à M. l'inspecteur des postes, chef de service, rue Voltaire, 22, à Lille, qui seul, dans le département, a qualité pour en connaître et y donner la suite qu'elles comportent.